76 riviÃ"res labélisées en bon état

Dossier de

de /> la rédaction de H2o May 2018

Les bassins Rhà ne-Méditerranée et Corse comptent désormais 76 "riviÃ"res en bon état", label décerné par l'agenc l'eau depuis 2015. Cette année, 12 nouvelles rivià res reçoivent cette distinction écologique. Ce label met en valeur les cours d'eau d'un bon niveau de qualité écologique et les gestionnaires qui ont permis d'assurer ce succÃ"s. Il permet à tous les citoyens - promeneurs, pêcheurs, baigneurs, kayakistes - d'identifier les rivià res qui affichent une bonne qualité écologique grâce à un panneau reconnaissable à ses trois poissons bleus, installé à proximité des points d'accà s à I rivià re.

Les riviÃ"res lauréates de 2017 sont : en Auvergne-Rhà ne-Alpes, l'Albarine, affluent de l'Ain, du bief des Vuires à Torcieu (Ain) ; la Mandorne, affluent de l'Albarine, affluent de l'Ain ; La Turdine, à l'amont de la retenue de Joux (Rhà ne) ; le Vénéon de l'aval de l'ouvrage EDF de plan du lac jusqu'à la confluence avec la Romanche (IsÃ"re) - en Occitanie : le Rieutort, affluent du Luëch, affluent de la CÃ"ze, dans le Parc national des Cévennes (LozÃ"re) ; la Gourdouse, affluent du Luëch, affluent de la CÃ"ze (LozÃ"re) ; l'Orb en amont du barrage des Monts d'Orb (Hérault) ; le Galeizon, affluent du Gardon (Gard) ; la Sals, affluent de l'Aude ; l'Aguzou, affluent de l'Aude ; la Vis, affluent de l'Hérault, des sources jusqu'à la confluence de la Crenze - En Bourgogne-Franche-Comté : les Hautes Tille, en CÃ te d'Or.

Pour évaluer la qualité des eaux et décerner le label, l'agence de l'eau prend en compte les résultats du suivi de la qualité des eaux. Tous les ans, elle collecte 4,5 millions de données dans les cours d'eau des bassins Rhône-Méditerranée et Corse afin d'évaluer leur état écologique, c'est-à -dire leur diversité biologique et le niveau des pollur organiques ou chimiques. Les rivières éligibles au label doivent en outre ne pas ótre soumises à des prélèvements d'eau excessifs ou à des dégradations physiques importantes (digues, seuils, berges rectifiées ou bétonnées...). La labélisation est une démarche volontaire et toute structure gestionnaire d'une rivière éligible au label peut en faire la demande auprès de l'agence de l'eau. Elle peut ótre un facteur d'attractivité pour les territoires.

Agence de l'eau Rhà ne-Méditerranée Corse